

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 20 février 1959

La séance est ouverte à onze heures.

LA DÉFENSE NATIONALE

ANNONCE DE LA LIGNE DE CONDUITE DU
GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE
DÉFENSE AÉRIENNE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si la Chambre m'y autorise, j'aimerais faire une assez longue déclaration sur un des aspects de la défense nationale du Canada, parce que de l'efficacité ou de l'inefficacité des mesures que nous prenons aux fins de la défense nationale, jusqu'à ce que la paix internationale soit établie sous l'empire du droit, dépendent en définitive notre survivance ou notre destruction. L'annonce que je vais faire porte sur la décision, relative à notre défense aérienne, que faisait prévoir l'énoncé que j'ai fait aux journaux le 23 septembre dernier.

Le gouvernement a soigneusement examiné, et examiné à nouveau, quel besoin nous aurions vraisemblablement de l'avion Arrow et du moteur Iroquois, connus sous le nom de CF-105, dont la fabrication s'est poursuivie en attendant une décision définitive. Fort des renseignements dont il dispose, le gouvernement a fait une étude approfondie de la nature probable du théâtre de guerre qui, dans les années à venir, pourrait s'offrir à l'Amérique du Nord, des divers moyens de défense contre une telle menace et du coût estimatif de ces moyens. La conclusion à laquelle nous sommes arrivés c'est qu'il y a lieu de mettre fin maintenant à la production de l'avion Arrow et du moteur Iroquois.

Un avis en due forme, à cet effet, est envoyé en ce moment aux entrepreneurs. Tous les engagements en cours seront évidemment réglés équitablement.

En prenant cette décision, le gouvernement a tenu pleinement compte de la situation internationale actuelle et éventuelle, y compris les conséquences stratégiques de l'évolution des armes et les effets de la décision que je viens d'annoncer sur l'aptitude du Canada à faire face à toute situation critique qui pourrait survenir.

C'est en 1952 que l'aviation a commencé ses travaux sur l'idée originale du CF-105, et c'est à la fin de 1953 que le gouvernement a d'abord décidé de procéder à la mise au point et à la production de deux prototypes. L'avion

était destiné à répondre aux besoins de l'ARC pour remplacer le CF-100 et servir à la défense du Canada. A cette époque, on croyait que l'ARC aurait besoin de cinq ou six cents appareils et le coût en a été estimé à environ 1.5 à 2 millions de dollars chacun.

Dès le début cependant, l'ancien gouvernement a reconnu, comme par la suite le gouvernement actuel, que la mise au point d'un appareil supersonique perfectionné tel que le CF-105, avec son moteur complexe et ses engins défensifs, comportait de grands risques, de sorte que toutes décisions en vue de procéder à sa production étaient sujettes à révision à la lumière de l'expérience. C'était connu des entrepreneurs s'occupant des travaux de perfectionnement, de l'Aviation et du Parlement.

La mise au point de l'avion Arrow et du moteur Iroquois a remporté du succès, même si pour diverses raisons elle a été loin de suivre la cadence initialement prévue. L'avion et son moteur promettaient d'atteindre aux hautes normes de performance technique envisagées; ils sont à l'honneur de ceux qui ont conçu les plans, les ont dressés et les ont mis en œuvre.

Par malheur, ces éminentes réalisations ont été rattrapées par les événements. On s'est aperçu ces derniers mois que la menace des bombardiers à laquelle le CF-105 devait parer a diminué, et d'autres moyens de dissiper pareille menace ont été mis au point bien avant l'expiration des délais prévus.

Les premiers bombardiers modernes à long rayon d'action auxquels le Canada pourrait faire face ont commencé à être utilisés il y a plus de cinq ans, mais le chiffre de leur production semble maintenant bien inférieur au nombre d'abord prévu. Ainsi la menace à laquelle le CF-105 pourrait parer ne s'est pas révélée aussi grave qu'on le prévoyait. En 1959 et en 1960, un nombre relativement peu considérable de bombardiers modernes constitue la principale menace d'armes aéroportées. On considère que le dispositif de défense de l'Amérique du Nord suffit à parer à cette menace.

Il semble maintenant plus probable que les agresseurs éventuels s'attacheront à fabriquer des projectiles plutôt qu'à accroître leurs effectifs de bombardiers. Vers le milieu de l'année 1962, la menace des projectiles balistiques intercontinentaux sera sans doute fortement accrue quant à leur nombre, leur